



FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

MODALITÉS ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES DE SÉLECTION POUR LES CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE TERRITOIRE GRENOBLE-ALPES SESSION 2026

[Cf. Arrêté du 31/07/2009 modifié par l'arrêté du 13/12/2018 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier]

Pour être admis à effectuer les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.

Sont considérés candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, les personnes justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale en France (y compris les diplômés aides-soignants et auxiliaires de puériculture) à la date d'inscription aux épreuves de sélection, soit au vendredi 9 janvier 2026.

Les établissements regroupés par territoire, dans le cadre du conventionnement universitaire, organisent les épreuves de sélection.

Sur le dossier d'inscription de la page 4 de la notice, le candidat doit indiquer, parmi les 11 IFSI du territoire Grenoble-Alpes, **jusqu'à 4 établissements** dans lesquels il pourrait suivre la formation conduisant au **Diplôme d'Etat d'infirmier, classés par ordre de priorité.**



Votre dossier doit être déposé UNIQUEMENT dans l'IFSI où vous souhaitez réaliser vos épreuves de sélection. Le dépôt de plusieurs dossiers entrainera automatiquement une annulation de votre inscription sur le Territoire.

Chaque candidat recevra en temps utile une convocation précisant la date et le lieu des épreuves. Il devra se présenter muni d'un titre justifiant de son **identité en cours de validité** et de sa convocation. **(Si votre titre arrive prochainement à expiration, vous devez anticiper les démarches pour son renouvellement).**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA NOTIFIÉ PAR MAIL ET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

IL VOUS APPARTIENT DE CONTRÔLER L'ENSEMBLE DES PIÈCES À FOURNIR

VOTRE INSCRIPTION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE EN LIGNE ET PAR COURRIER

JUSQU'AU VENDREDI 9 JANVIER 2026 AU PLUS TARD (cachet de la poste faisant foi pour le courrier)

Lien vers l'inscription en ligne : <https://myselect-chambery.epsilon-informatique.net/i/ifsi-ifas-de-savoie>

Adresse pour l'envoi du complément de dossier par courrier :

IFSI DE SAVOIE – Inscription FPC - 740 faubourg Maché – BP 31125 – 73011 CHAMBERY CEDEX

MODALITÉS ET CALENDRIER DES ÉPREUVES

Les épreuves de sélection prévues sont au nombre de deux :

1

Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat :

- **L'entretien de 20 minutes** est noté sur 20 points.
Il porte sur une présentation de votre expérience professionnelle et de vos motivations.
Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes (à déposer en ligne) :
 - La copie d'une pièce d'identité
 - La copie du ou des diplôme(s) détenu(s)
 - Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues
 - Un curriculum vitae
 - Une lettre de motivation

L'entretien aura lieu sur la période du **lundi 19 janvier au mardi 10 février 2026**

2

Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples :

L'épreuve écrite de sélection aura lieu
le jeudi 29 janvier 2026 de 14 h à 15 h 15 (appel des candidats à 13 h 30)

- Épreuve de rédaction/questions de 14 h à 14 h 30
- Épreuve de calculs simples de 14 h 45 à 15 h 15

L'épreuve écrite, notée sur 20 points, est **d'une durée totale d'1 heure** répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve :

- La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
- La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

- ❖ Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.
- ❖ Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves.
- ❖ Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme, leur admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation sur l'honneur de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme Parcoursup signée.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE INSCRIPTION

(tout autre document ne sera pas pris en compte)

À déposer en ligne lors de l'inscription

- Copie de votre pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou titre de séjour valide sur le territoire français
- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae (CV)
- Copie des diplômes obtenus
- Documents justifiant d'une durée minimum de 3 ans (12 trimestres) de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection, soit au 9 janvier 2026.
 - Exemples des documents acceptés : synthèse des actifs des cotisations à la sécurité sociale, attestation(s) d'employeur(s), attestation France Travail, relevé de carrière émanant de la caisse de retraite (ex : relevé CARSAT disponible sur www.lassuranceretraite.fr)



À envoyer par courrier le 09/01/26 au plus tard

(cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

IFSI DE SAVOIE – Inscription FPC
740 Faubourg Maché
BP 31125
73011 CHAMBERY CEDEX

- Fiche d'inscription à compléter (page suivante)
- Chèque d'un montant de 120 euros, relatif aux droits d'inscription au concours (ordre : régie inscription IFSI/IFAS)
 - Merci de ne pas agraffer votre chèque
 - Tout paiement effectué ne sera pas remboursé.

Documents facultatifs (en fonction de votre situation) :

- Demande de 1/3 Temps + notification d'avis de la MDPH pour les candidats présentant un handicap ou une incapacité temporaire, et souhaitant requérir un aménagement des conditions d'examen ou de concours.

RÉSULTATS

Au regard des résultats aux épreuves de sélection, la Commission d'examen des vœux Grenoble-Alpes :

- Valide le classement des candidats, avec pour chaque IFSI une liste principale et, le cas échéant, une liste complémentaire.
 - Tout candidat admis sur liste principale doit confirmer son inscription dans un délai de 4 jours, en retournant un coupon-réponse. Sans réponse, il est déclaré comme renonçant à la sélection et la place est attribuée au candidat suivant.
 - Tout candidat admis sur liste complémentaire et qui se voit proposer une place sur liste principale, doit confirmer son inscription dans les 2 jours. Sans réponse, il est également déclaré comme renonçant à la sélection et la place est attribuée au candidat suivant.
 - L'admission n'est validée que si le candidat est remonté sur la liste principale.
 - La liste complémentaire reste active jusqu'au 10 juillet 2026.
 - Un candidat admis ayant confirmé son inscription peut solliciter un report de scolarité auprès de l'institut (notamment pour un refus de prise en charge financière de la formation par un employeur ; pour tout autre motif, se rapprocher de l'IFSI).
- Propose aux candidats des places restant éventuellement vacantes dans certains instituts, en tenant compte des vœux formulés par les candidats. Tout candidat contacté dans ce cadre doit confirmer son inscription dans les 2 jours, sans quoi il perd le bénéfice de son concours.

Les résultats seront consultables sur les sites de chaque institut de formation **mardi 24 février 2026 à 14 h**

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Aucun document relatif aux épreuves de sélection ne sera remis aux candidats.

Toute demande de recours doit être adressée, par courrier recommandé avec accusé de réception, au directeur de l'IFSI où les épreuves ont été passées, dans un délai maximum de 2 mois, soit au plus tard le 24 avril 2026.

FICHE D'INSCRIPTION

CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

À remplir par le(a) candidat(e) justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection, **soit au 9 janvier 2026.**

Nom	
Nom d'épouse	
Prénom	
Date et Lieu de naissance	
Nationalité	
Adresse	
CP et ville	
☎ Téléphone :	
Adresse mail :	

PROFESSION ACTUELLE :		
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ANTÉRIEURES		
Lieu d'exercice	Employeur	Périodes d'activité

Classer les IFSI où vous êtes en mesure de suivre la formation, par ordre de priorité (1 à 4 maximum).

NOMS DES IFSI	CHOIX
IFSI AUBENAS (07)	
IFSI PRIVAS (07)	
IFSI MONTELIMAR (26)	
IFSI CROIX ROUGE VALENCE (26)	
IFSI CHU GRENOBLE (38)	
IFSI CROIX ROUGE GRENOBLE (38)	
IFSI SAINT EGREVE (38)	
IFSI CHAMBERY (73)	
IFSI ANNECY (74)	
IFSI ANNEMASSE (74)	
IFSI THONON (74)	

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, l'IFSI/IFAS de Savoie dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement de ses missions : gestion du cursus des élèves/étudiants, de leur inscription jusqu'à la fin de leur formation. À cette fin, l'IFSI/IFAS de Savoie est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre, le cas échéant, aux services administratifs concernés de l'établissement ainsi qu'aux organismes extérieurs participant à la prise en charge des formations. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant en transmettant votre demande par courrier postal à l'adresse suivante :
IFSI DE SAVOIE - 740 Faubourg Maché - BP 31125 - 73011 CHAMBERY CEDEX

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Date et signature :